

Date d'envoi de la convocation : 30 Octobre 2015
Nombre de Membres du Bureau en exercice : 21
Nombre de Membres du Bureau présents : 20
Nombre de Procurations : 1
Nombre de Votants : 21
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :
24 Novembre 2015

Présidence de : M. Alain SUGUENOT

Présents en tant que Vice-Présidents :

M. Jean-Luc BECQUET,
M. Pierre BOLZE,
M. Jean-François CHAMPION,
Mme Claude CORON,
M. Xavier COSTE,
M. Michel PICARD,
M. Michel QUINET,
M. Jean-Pierre REBOURGEON,
M. Gérard ROY,
M. Jean-Paul ROY,
M. Denis THOMAS.

Présents en tant que Membres du Bureau :

Mme Sandrine ARRAULT,
Mme Estelle BERNARD-BRUNAUD,
M. Pierre BROUANT,
M. Jean CHEVASSUT,
Mme Liliane JAILLET,
M. Vincent LUCOTTE,
M. Patrick MANIERE.

Ont donné pouvoir :

M. Stéphane DAHLEN à M. Jean-François CHAMPION.

Absents-excuses :

Néant.

Secrétaire de Séance : M. Sylvain JACOB.

DELIBERATION N° BU/15/150

MODALITES D'ACCES DES USAGERS COMMERCIAUX AUX CIRCUITS SCOLAIRES

M. BECQUET, rapporteur, rappelle que certains circuits scolaires sont ouverts aux usagers commerciaux, comme chaque année, selon les modalités prévues dans la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2009.

Il souligne que plusieurs circuits scolaires ont été identifiés et considérés comme susceptibles, au vu des effectifs, d'accueillir des usagers supplémentaires, sachant que seuls les véhicules offrant plus de dix places disponibles ont été retenus et que les services desservant des RPI et dont l'itinéraire en boucle paraît peu pertinent, ont été exclus.

M. BECQUET indique que la prestation est proposée au tarif unique de 1,5 €/trajet, conformément à la grille tarifaire approuvée par le Conseil Communautaire, à compter du 9 novembre 2015 et jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Il précise que compte tenu de l'absence d'accompagnateur sur les circuits secondaires, ce service ne sera pas accessible, sauf s'ils sont accompagnés par un adulte majeur, aux élèves scolarisés en primaire et maternelle.

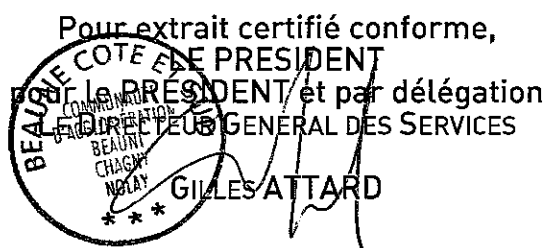
Les personnes intéressées devront solliciter le service transports pour leur inscription. Une carte sera éditée par la suite pour donner l'accès au véhicule concerné.

**LE BUREAU DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- approuve la liste des circuits scolaires pouvant accueillir des usagers commerciaux supplémentaires, conformément aux conditions définies dans l'arrêté du 20 décembre 2012.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
par le PRÉSIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
GILLES ATTARD



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

OUVERTURE DES CIRCUITS AUX USAGERS COMMERCIAUX

N° CIRCUIT	COMMUNES	CAPACITE DU VEHICULE	COMPTAGE EFFECTIF MAX	PLACES DISPONIBLES
S 102	MOLINOT/IVRY-EN-MONTAGNE/NOLAY	33	16	17
S 103	MOLINOT/IVRY-EN-MONTAGNE/BEAUNE	33	12	21
S 104 A	ST/ROMAIN/LA-ROCHEPOT/NOLAY	33	23	10
S 104 B	BAUBIGNY/MELIN	33	9	24
S 106	ST-AUBIN/CORPEAU/CHAGNY	59	47	12
S 108	VAUCHIGNON/CORMOT-LE-GRAND/NOLAY	59	19	40
S 201	BOUILLAND/SAVIGNY-LES-BEAUNE/BEAUNE	59	49	10
S 203 (8H00)	BOUZE-LES-BEAUNE/BEAUNE	33	21	12
S 203 (9H00)	BOUZE-LES-BEAUNE/BEAUNE	33	5	28
S 206	RUFFEY-LES-BEAUNE/CHEVIGNEROT/BEAUNE	55	40	15
S 207	CORBERON/CORGENGOUX/BEAUNE	57	37	20
S 208	CHEVIGNY-EN-VALIERE/MEURSANGES/BEAUNE	59	40	19
S 210	TAILLY/MONTAGNY/LES/BEAUNE/BEAUNE	63	46	17
S 214	CORPEAU/BLIGNY/LES/BEAUNE/BEAUNE	59	30	29
S 217 (9H00)	ECHEVRONNE/PERNAND/ALOXE/BEAUNE	59	33	26
S 218 (9H00)	RUFFEY-LES-BEAUNE/CORCELLES-LES-SERRIGNY/VIGNOLES/BEAUNE	59	43	16
S 219 (9h00)	CORBERON/CORGENGOUX/MARIGNY/BEAUNE	33	16	17
S 221 (9H00)	EBATY/CORCELLES-LES-ARTS/BLIGNY/BEAUNE	59	33	26
S 223 (9H00)	NANTOUX/MELOSEY/MAVILLY-MANDELLOT/BEAUNE	59	10	49
S 301 (9H00)	SAVIGNY-LES-BEAUNE/BEAUNE	57	15	42
S 302	SAVIGNY-LES-BEAUNE/BEAUNE/MONGE	57	31	26
S 402	CHAUDENAY/CHAGNY GARE	33	9	24

OUVERTURE DES CIRCUITS AUX USAGERS COMMERCIAUX

N° CIRCUIT	COMMUNES
S 102	MOLINOT/IVRY-EN-MONTAGNE/NOLAY
S 103	MOLINOT/IVRY-EN-MONTAGNE/BEAUNE
S 104 A	ST/ROMAIN/LA-ROCHEPOT/NOLAY
S 104 B	BAUBIGNY/MELIN
S 106	ST-AUBIN/CORPEAU/CHAGNY
S 108	VAUCHIGNON/CORMOT-LE-GRAND/NOLAY
S 201	BOUILLAND/SAVIGNY-LES-BEAUNE/BEAUNE
S 203 [8H00]	BOUZE-LES-BEAUNE/BEAUNE
S 203 [9H00]	BOUZE-LES-BEAUNE/BEAUNE
S 206	RUFFEY-LES-BEAUNE/CHEVIGNEROT/BEAUNE
S 207	CORBERON/CORGENGOUX/BEAUNE
S 208	CHEVIGNY-EN-VALIERE/MEURSANGES/BEAUNE
S 210	TAILLY/MONTAGNY/LES/BEAUNE/BEAUNE
S 214	CORPEAU/BLIGNY/LES/BEAUNE/BEAUNE
S 217 [9H00]	ECHEVRONNE/PERNAND/ALOXE/BEAUNE
S 218 [9H00]	RUFFEY-LES-BEAUNE/CORCELLES-LES-SERRIGNY/VIGNOLES/BEAUNE
S 219 [9h00]	CORBERON/CORGENGOUX/MARIGNY/BEAUNE
S 221 [9H00]	EBATY/CORCELLES-LES-ARTS/BLIGNY/BEAUNE
S 223 [9H00]	NANTOUX/MELOSEY/MAVILLY-MANDELLOT/BEAUNE
S 301 [9H00]	SAVIGNY-LES-BEAUNE/BEAUNE
S 302	SAVIGNY-LES-BEAUNE/BEAUNE/MONGE
S 402	CHAUDENAY/CHAGNY GARE

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération bureau communautaire du 05/11/2015 modalités d'accès des usagers commerciaux aux circuits scolaires

Date de transmission de l'acte : 24/11/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 24/11/2015

Numéro de l'acte : BU-15-150 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 021-200006682-20151105-BU-15-150-DE

Date de décision : 05/11/2015

Acte transmis par : Christine BOULIGAUD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.7. Transports